



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°04/2026

Convocation en
date du :
28/01/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 03 février 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric
DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO,
Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi
AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier
REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Danielle HERBAIN a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANYULS a donné procuration
à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à
M. Jacques-Hervé BONET, Mme Martine ANDRES a donné
procuration à Mme le Maire.

Absents : Mme Simone BERIO, Mme Kathleen MERCIER,
Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas
GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : JOURNÉE DE SOLIDARITÉ
ANNÉE 2026**

Le Président de séance expose :

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour
l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,
VU la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 modifiée relative à la journée de
solidarité,

Conformément aux textes réglementaires, l'avis des membres du Comité
Social Territorial a été sollicité lors de la séance du 27 novembre 2025
pour fixer le jour de solidarité pour l'année 2026.

Au cours de la séance en question, les membres présents ont, à l'unanimité,
validé le 25 mai 2026 (lundi de pentecôte) comme journée de solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 18 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés****APPROUVE**, pour l'année 2026, le lundi 25 mai 2026 comme journée de solidarité pour tous les agents de la commune,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**